 **APPEL COSP 2020**

**Recherches collaboratives**

**Échéancier**

**1. Au plus tard le 5/10/19** : Lancement de l’appel à projets

**2. Au plus tard le 10/12/19** : Retour des propositions

**3. Vers mi-janvier 2020** : Traitement par le COSP - 22 JANVIER COSP

**4. Fin janvier 2020**  : communication des résultats de l’appel d’offres aux porteurs de projets

**Février 2020 :** Démarrage des projets

**Février 2021** : Remise du rapport de bilan intermédiaire

**Février 2022** : Remise du rapport final

**Courant 2022** : Présentation des travaux réalisés lors d'une journée de restitution organisée à l'ESPE par le COSP et la SFR-AEF, en lien avec le Rectorat.

**CAHIER DES CHARGES**

L’enjeu scientifique est de mettre en relation la recherche et le terrain dans le but de développer des recherches sur le travail des enseignants (ou celui des formateurs), sur les savoirs, les sujets apprenants, les outils et les contextes. Ces recherches sont habituellement distinctes et communiquent peu. La visée est de faire émerger de nouvelles thématiques de recherche et des nouvelles connaissances / outils / données, particulièrement pertinentes pour la formation des enseignants. Le site toulousain présente des potentiels en recherche qui constituent des lignes de force du projet de Structure Fédérative de Recherche – Apprentissage, Enseignement, Formation (SFR – AEF) :

* recherches conduites sur la question des apprentissages et de leurs troubles dans les contextes scolaires (approches neuro-psycho-linguistiques);
* recherches conduites en informatique et en sciences humaines sur la question des environnements informatiques pour l’apprentissage humain ;
* recherches conduites en sciences sociales et en sciences humaines sur la question des différences et des territoires en enseignement et formation ;
* mobilisation d’un nombre important de laboratoires spécialisés dans des domaines qui correspondent à des savoirs scolaires (histoire, français , géographie, mathématiques, littératures, EPS, économie, …) qui travaillent en relation avec des chercheurs spécialistes de la « fabrique » des savoirs scolaires et de leur enseignement.

I – CONTEXTE

La recherche au sein de la SFR de l’ÉSPÉ Midi-Pyrénées a pour principales finalités :

* de contribuer à répondre à des questions sur l'apprentissage, l'enseignement, la formation, l'éducation en lien avec les demandes de terrain ;
* de participer à la mise en œuvre d'innovations pédagogiques et technologiques ;
* de contribuer à l'accompagnement pédagogique des professeurs et des équipes éducatives ainsi qu’à l'aide au pilotage et à l'organisation des établissements d'enseignement ;
* de favoriser les échanges, les nouvelles collaborations, l’organisation de manifestations scientifiques, sans se substituer aux travaux conduits au sein des unités de recherche.
* Interet porté au social : répondre à des besoins éducatifs sur les inégalités
* de s’inscrire dans une dynamique de mutualisation des données.

II – AXES DE L’APPEL D’OFFRES

Les thématiques concernées par cet appel d’offres sont en rapport avec les thématiques de la Structure Fédérative de Recherche (SFR - AEF) : Apprentissage, Enseignement Formation en particulier les travaux dans les domaines suivants :

* Travail enseignant, didactiques et ingénierie de formation
* Différenciations des parcours et des apprentissages
* Environnements Informatiques pour l’Apprentissage Humain (EIAH)

Appropriation des connaissances scientifiques par les acteurs de terrain

En lien avec les principes de fonctionnement de la SFR, les thématiques peuvent être en rapport avec des appels/besoins du terrain ou avec des appels à projets nationaux.

III – EXIGENCES A REMPLIR

Première exigence : le choix d’un objet de recherche relatif à Apprentissage, Enseignement Formation qui concerne le terrain scolaire ou éducatif ainsi que la Formation Initiale et/ou la Formation Continue des Enseignants du premier ou du second degré ou de l’université (de la maternelle à l’université).

Deuxième exigence : l’équipe doit être composée d’une part de membres de la SFR et d’autre part de professionnels de l'enseignement et de l'éducation (écoles, collèges, lycées, ESPE et universités). Il est nécessaire que l’équipe du projet inclut des enseignants issus d’une école, ou d’un collège ou d’un lycée ou d’une université.

Le porteur de projet est un enseignant-chercheur qui s’engage à encadrer méthodologiquement la recherche dans un but de publication. Il s’engage également à la diffusion des résultats auprès des enseignants impliqués et des établissements participants et s’inscrit dans la dynamique de partage des données qui sera mise en place par la SFR afin de pouvoir contribuer à la Formation Initiale et à la Formation Continue des enseignants.

Troisième exigence : le budget prévisionnel devra être indiqué avec précision, pour un montant maximal de 2000 euros par an et par projet (équipement, missions liées à la réalisation du projet, rétributions des personnels enseignants et des services communs).

Chaque projet sera réévalué à l’issue de la première année (rapport intermédiaire) ainsi qu’à la fin de la deuxième année de fonctionnement (rapport terminal et présentation des résultats lors de la journée organisée par le COSP et la SFR-AEF en 2022). Un rapporteur sera désigné par le directoire de la SFR.

IV - CRITERES D’ATTRIBUTION

Le choix des projets subventionnés en 2019 ainsi que le budget attribué au projet, tiendra compte de :

* leur adéquation aux exigences posées (III) ;
* leur cohérence interne (adéquation entre les objectifs et les modalités de la recherche collaborative), dont la constitution de l’équipe ;
* leur faisabilité dans les temps proposés par l’appel d’offres, soit deux ans de fonctionnement, rapport compris (un échéancier devra être fourni) ;
* les retombées potentielles attendues, notamment en formation initiale et/ou formation continue.
* l’éventuelle dimension régionale du projet ;
* l’éventuelle dimension internationale  du projet ;
* la présence d’un co-financement acquis ou sollicité.

V - DOSSIERS

Chaque demande devra utiliser le formulaire joint et faire valoir les critères énoncés dans la section III. Il devra en outre présenter la justification de l’utilisation des sommes demandées (2000 euros par an) par une évaluation précise du coût global de l’étude.

**Les dossiers sont à adresser au COSP au plus tard le 10/12/2019**

**=>** [**elisabeth.roux@univ-tlse2.fr**](mailto:muriel.senges@univ-tlse2.fr) **avec copie à** [**yves.morales@univ-tlse3.fr**](mailto:yves.morales@univ-tlse3.fr)